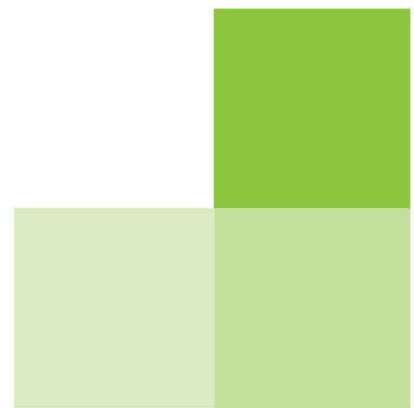




# États financiers consolidés

Exercice 2009



# **Fonds de revenu GENIVAR**

États financiers consolidés  
**31 décembre 2009 et 2008**

(en milliers de dollars)

## Rapport des vérificateurs

### Aux porteurs de parts de Fonds de revenu GENIVAR

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Fonds de revenu GENIVAR** aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats et résultat étendu, des bénéfices non répartis et surplus d'apport et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

Montréal (Québec) Canada  
Le 22 mars 2010

<sup>1</sup> Comptable agréée auditrice permis n° 19042

# Fonds de revenu GENIVAR

Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars)

	2009 \$	2008 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents	51 887	14 709
Comptes débiteurs (note 6)	143 256	115 443
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	51 292	46 076
Charges payées d'avance	4 710	2 230
	<hr/> 251 145	<hr/> 178 458
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 7)	33 029	30 021
<b>Actifs incorporels</b> (note 8)	100 167	78 453
<b>Écarts d'acquisition</b> (note 9)	148 756	140 450
	<hr/> 533 097	<hr/> 427 382
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes créditeurs et charges (note 11)	69 388	62 012
Impôts sur les bénéfices à payer	347	428
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	24 836	29 481
Passifs d'impôts futurs (note 20)	389	953
Distributions à payer aux porteurs de parts (note 18)	15 619	13 429
Partie à court terme des soldes de prix d'achat à payer (note 12)	5 300	13 763
Partie à court terme de la dette à long terme (note 13)	330	1 662
	<hr/> 116 209	<hr/> 121 728
<b>Soldes de prix d'achat à payer</b> (note 12)	1 768	-
<b>Dette à long terme</b> (note 13)	5 670	222
<b>Avances bancaires</b> (note 10)	-	10 668
<b>Passifs d'impôts futurs</b> (note 20)	3 695	1 044
<b>Part du porteur de parts sans contrôle</b> (note 14)	128 361	111 832
	<hr/> 255 703	<hr/> 245 494
<b>Capital des porteurs de parts</b>		
<b>Parts du Fonds</b> (note 15)	275 065	179 636
<b>Bénéfices non répartis</b>	2 329	2 252
	<hr/> 277 394	<hr/> 181 888
	<hr/> 533 097	<hr/> 427 382
<b>Engagements et éventualités</b> (note 24)		
<b>Événements subséquents</b> (note 27)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par les fiduciaires,

(signé) Pierre Shoiry \_\_\_\_\_, fiduciaire

(3)  
(signé) Pierre Seccareccia \_\_\_\_\_, fiduciaire

## Fonds de revenu GENIVAR

Bénéfices non répartis et surplus d'apport consolidés  
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars)

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice</b>	2 252	(483)
Bénéfice net pour l'exercice	31 093	25 815
	33 345	25 332
Distributions déclarées aux porteurs de parts (note 18)	(31 016)	(23 080)
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>	<b>2 329</b>	<b>2 252</b>
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Surplus d'apport au début de l'exercice</b>	-	-
Charges de rémunération en vertu du régime incitatif à long terme (« RILT »)	275	275
Parts acquises en vertu du RILT	(275)	(275)
<b>Surplus d'apport à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Fonds de revenu GENIVAR

Résultats et résultat étendu consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts et les données par part)

	2009 \$	2008 \$
<b>Produits</b>	477 924	387 803
<b>Coûts</b>	279 241	225 695
<b>Bénéfice brut</b>	198 683	162 108
<b>Charges</b>		
Frais de vente et frais généraux et administratifs	116 867	95 898
Amortissement des immobilisations corporelles	6 287	4 705
Amortissement des actifs incorporels	17 036	16 527
Charge d'intérêts nette (note 19)	1 813	2 198
Perte (gain) de change	3 332	(2 256)
	145 335	117 072
<b>Bénéfice avant les impôts et la part du porteur de parts sans contrôle</b>	53 348	45 036
<b>Impôts sur les bénéfices (note 20)</b>	3 281	2 518
<b>Bénéfice avant la part du porteur de parts sans contrôle</b>	50 067	42 518
<b>Part du porteur de parts sans contrôle (note 14)</b>	(18 974)	(16 703)
<b>Bénéfice net et résultat étendu pour l'exercice</b>	31 093	25 815
Bénéfice net de base par part	2,06	1,95
Nombre moyen pondéré de parts (note 17)	15 071 186	13 213 513
Bénéfice net dilué par part	2,06	1,95
Nombre moyen pondéré dilué de parts (note 17)	24 131 573	21 829 087

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Fonds de revenu GENIVAR

Flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars)

	2009 \$	2008 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net pour l'exercice	31 093	25 815
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents		
Amortissements	23 323	21 232
Charges de rémunération en vertu du RILT	275	275
Impôts futurs	(705)	(715)
Part du porteur de parts sans contrôle	18 974	16 703
	<hr/> 72 960	<hr/> 63 310
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 21)	(20 379)	(24 988)
	<hr/> 52 581	<hr/> 38 322
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Variation des avances à payer au ou à recevoir du porteur de parts sans contrôle	(4 180)	(85)
Distributions payées aux porteurs de parts	(28 826)	(15 936)
Distributions payées au porteur de parts sans contrôle	(17 668)	(11 162)
Remboursement des soldes de prix d'achat à payer	(15 190)	(3 298)
Dette à long terme contractée	6 000	307
Remboursement de la dette à long terme	(1 884)	(1 311)
Variation nette des avances bancaires	(10 668)	10 668
Émission de parts (note 15)	100 000	35 000
Investissement par le porteur de parts sans contrôle (note 14)	-	15 000
Frais liés à l'émission (note 1)	(5 500)	(2 250)
Distributions réinvesties en parts en vertu du RILT	31	(7)
	<hr/> 22 115	<hr/> 26 926
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'entreprises (note 4)	(25 735)	(53 570)
Variation des avances à des sociétés et à une coentreprise contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	177	(175)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 960)	(8 129)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	827	789
Acquisition de logiciels	(4 827)	(2 309)
	<hr/> (37 518)	<hr/> (63 394)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents</b>	37 178	1 854
<b>Trésorerie et équivalents au début de l'exercice</b>	<hr/> 14 709	<hr/> 12 855
<b>Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice</b>	<hr/> <hr/> 51 887	<hr/> <hr/> 14 709
<b>Renseignements supplémentaires</b>		
Intérêts payés	1 898	2 341
Intérêts reçus	(85)	(143)
Impôts sur les bénéfices payés	5 029	8 270

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## 1 Description du Fonds

Le Fonds est une fiducie à capital variable et à vocation restreinte sans personnalité morale créée aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds en date du 31 mars 2006, telle qu'elle a été amendée et retraitée le 16 mai 2006, et il est régi par les lois de la province de Québec. Le Fonds a été créé afin d'investir, par l'intermédiaire de la Fiducie d'exploitation GENIVAR (la « Fiducie »), une fiducie en propriété exclusive, dans des parts de GENIVAR société en commandite « GENIVAR SEC » et des actions de GENIVAR GP Inc. « GENIVAR GP », l'associé commandité de GENIVAR SEC.

Le Fonds offre des services de génie-conseil allant de la planification à l'exécution et comprenant des études de conception et de développement, des études de faisabilité et des analyses économiques, des modèles d'ingénierie préliminaires ainsi que des études de réalisation, des plans et devis, la supervision de travaux ainsi que la planification environnementale.

Le 2 octobre 2008, le Fonds a émis dans le cadre d'un appel public à l'épargne 1 391 650 parts pour un produit brut de 35 000 \$. Simultanément à la clôture du placement, GENIVAR inc., le porteur de parts sans contrôle, a souscrit, directement et indirectement, 596 421 parts SEC de catégorie B échangeables de GENIVAR SEC et 596 421 parts avec droit de vote spécial du Fonds pour un produit brut de 15 000 \$. Les frais totaux liés à l'émission se sont élevés à 2 250 \$ moins les impôts futurs de 235 \$. À la suite de cette transaction, le Fonds détient 14 294 089 parts SEC de catégorie A de GENIVAR SEC, représentant une participation de 61,2 %.

Le 16 octobre 2009, le Fonds a émis dans le cadre d'un appel public à l'épargne 3 809 500 parts pour un produit brut d'environ 100 000 \$. Les frais totaux liés à l'émission se sont élevés à environ 5 500 \$ moins les impôts futurs de 623 \$. À la suite de cette transaction, le Fonds détient indirectement 18 103 589 parts SEC de catégorie A de GENIVAR SEC, représentant une participation de 66,65 %.

## 2 Changements aux conventions comptables

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Fonds a adopté le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). Ce chapitre remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Ce chapitre établit les normes de constatation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels.

Le 20 janvier 2009, le Fonds a adopté la recommandation de l'abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux, le CPN 173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » publié par l'ICCA. Cet abrégé précise qu'une entité doit prendre en considération son propre risque de crédit et le risque de crédit de la contrepartie pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers.

L'application de ces normes n'a pas eu d'effet significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Fonds.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Fonds a adopté les nouvelles normes suivantes publiées par l'ICCA :

- Chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers ». Ce chapitre a été modifié pour inclure les exigences pour évaluer et indiquer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

- Chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre établit des normes pour la présentation d'information sur le capital de l'entité et la façon dont celui-ci est géré. Il décrit les renseignements à fournir sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité ainsi que sur les données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital. Le chapitre cherche à savoir si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital, et sinon, les conséquences de cette dérogation. Ces informations sont incluses à la note 16.
- Chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir ». Ce chapitre établit l'information à fournir pour évaluer l'importance des instruments financiers à l'égard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. Ces informations sont incluses à la note 23.
- Chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ce chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il reprend les normes de présentation établies par le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

Ces chapitres se rapportent aux informations à fournir et à la présentation et n'ont pas eu d'incidence sur la situation financière et les résultats consolidés du Fonds.

Le 28 août 2008, le Fonds a adopté le CPN 171, « Incidences fiscales futures des participations échangeables comptabilisées dans les états financiers d'une fiducie de revenu ou d'une entité intermédiaire de placement déterminée », publié par l'ICCA. Ce CPN précise que les impôts futurs associés aux écarts temporaires relatifs aux actifs et passifs attribuables à une participation échangeable ne devraient pas être comptabilisés avant la conversion de cette participation. De plus, il établit comment une fiducie de revenu devrait comptabiliser les impôts futurs lors de la conversion des participations échangeables. Le Fonds a adopté cette nouvelle recommandation de façon rétrospective. L'adoption de cette recommandation n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Fonds.

## 3 Résumé des principales conventions comptables

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Les estimations significatives utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés incluent le pourcentage d'avancement des travaux, la provision pour créances douteuses et pour excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation, la durée de vie utile et la juste valeur des actifs incorporels identifiables acquis lors d'acquisitions d'entreprises, le test de dépréciation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition, la provision pour éventualité et la provision d'impôts futurs. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## Consolidation et coentreprises

Les états financiers comprennent les comptes du Fonds, de la Fiducie, de GENIVAR GP, de GENIVAR SEC et de ses filiales.

Le Fonds réalise certaines activités en coentreprise avec d'autres parties. Les participations dans ces coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle en vertu de laquelle le Fonds inscrit sa quote-part des actifs, passifs, produits, coûts et flux de trésorerie pour chacune de ces coentreprises en utilisant les plus récents états financiers disponibles des coentreprises qui ne sont pas nécessairement ceux aux 31 décembre 2009 et 2008.

Toutes les opérations ainsi que tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés.

## Entités à détenteurs de droits variables

Les entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote sont comptabilisées selon les dispositions comptables sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») décrites dans la note d'orientation en comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables ». Les EDDV sont des entités dont les capitaux propres ne sont pas suffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans un soutien financier externe ou à l'égard desquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres n'exercent pas de contrôle par la détention de droits de vote, n'ont pas l'obligation d'assumer les pertes prévues ou le droit de recevoir les rendements résiduels prévus.

Lorsqu'il est établi qu'une entité publiante détient un droit variable dans une EDDV et que ce droit l'amènera à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV et/ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV à la fin de l'existence de l'EDDV, l'entité publiante est présumée être la principale bénéficiaire et doit consolider l'EDDV. Le Fonds consolide les EDDV à l'égard desquelles il exerce un contrôle autrement que par la détention de droits de vote et dont il est le principal bénéficiaire.

## Conversion des devises étrangères

Dans le cas des opérations conclues en devises étrangères et des entités étrangères, qui sont considérées comme intégrées en matière de gestion financière et d'exploitation, la méthode utilisée aux fins de la conversion des comptes exprimés en devises étrangères est la méthode temporelle. Les éléments monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan; les éléments non monétaires sont convertis à leur taux de change d'origine (ainsi que leur amortissement respectif); et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur au moment de leur réalisation ou au taux de change moyen au cours de la période, selon le cas. Les gains et pertes de change sont portés aux résultats.

## Comptabilisation des produits

Les produits et les bénéfices découlant de contrats en régie à prix plafond et de contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, qui est fondée sur le ratio des coûts engagés pour l'achèvement du contrat au total des coûts prévus.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Les produits et les bénéfices découlant de contrats en régie sans prix plafond et de projets à court terme sont comptabilisés dès que les coûts sont engagés et sont calculés selon les taux de facturation relatifs aux services rendus.

Certains coûts engagés par le Fonds concernant la sous-traitance ou d'autres dépenses qui peuvent être directement recouvrées des clients sont facturés à ces derniers et par conséquent, sont inclus dans les revenus. Dans tous les cas, la valeur des biens et services achetés par le Fonds, lorsqu'il agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les revenus.

L'incidence des modifications touchant les produits et les coûts estimatifs est constatée lorsque les montants sont connus et peuvent être raisonnablement estimés. Ces modifications peuvent avoir lieu en tout temps et peuvent être importantes. Lorsque le total des coûts du contrat est supérieur au total des produits liés au contrat, la perte prévue est immédiatement passée en charges au moyen d'une provision pour pertes, quel que soit le degré d'avancement, établie d'après l'estimation la plus probable des résultats prévus et comprenant, le cas échéant, les droits à des revenus ou à une contrepartie supplémentaires, lorsqu'ils sont probables et qu'ils peuvent être déterminés de manière fiable. Étant donné les incertitudes liées à ce type de contrat, il est possible que les coûts réels diffèrent des estimations déjà établies, ce qui peut donner lieu à des réductions ou à des reprises de produits constatés précédemment.

## **Actifs et passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, à l'exception des opérations entre parties apparentées qui sont évaluées à la valeur d'échange, et ils sont par la suite comptabilisés selon leur classement, tel que décrit ci-dessous. Le classement dépend de la raison pour laquelle les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par le Fonds :

- La trésorerie et les équivalents sont classifiés à titre d'actifs détenus à des fins de transaction.
- Les comptes débiteurs, l'excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation, les avances au porteur de parts sans contrôle et les avances à des sociétés et à une coentreprise contrôlées par le porteur de parts sans contrôle sont classifiés à titre de prêts et créances.
- Les comptes créditeurs et charges, les avances à payer au porteur de parts sans contrôle, les distributions à payer aux porteurs de parts, les soldes de prix d'achat à payer, la dette à long terme et les avances bancaires sont classifiés à titre d'autres passifs.

La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour tous les actifs financiers. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement pour les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont portées dans les résultats consolidés.

### *Détenus à des fins de transaction*

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes non réalisés découlant de la variation de la juste valeur sont inclus dans les résultats consolidés.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode au taux d'intérêt effectif.

## *Autres passifs*

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode au taux d'intérêt effectif.

## *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances et aux autres passifs sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode au taux d'intérêt effectif. De plus, les coûts de transaction n'incluent pas les coûts de transaction directs relatifs aux acquisitions d'entreprises qui sont considérés dans le prix d'achat de l'acquisition.

## *Détermination de la juste valeur*

La juste valeur d'un instrument financier représente le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale correspond au prix de la transaction, qui représente la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers cotés sur un marché actif se fonde sur le cours acheteur des actifs financiers détenus et le cours vendeur des passifs financiers. Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données de marché observables.

## *Comptabilité de couverture*

Le Fonds n'utilise pas la comptabilité de couverture.

## **Trésorerie et équivalents**

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à leur juste valeur estimative qui se rapproche du coût.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties de la façon suivante :

	Méthodes	Taux et période
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée des baux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 % et 25 %
Matériel informatique	Solde dégressif	30 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %

## Actifs incorporels

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée comprennent les logiciels, les relations clients, les carnets de commandes et les accords de non-concurrence. Le nom commercial est un actif incorporel dont la durée de vie utile est indéfinie et, par conséquent, il n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les autres actifs incorporels sont amortis de la façon suivante :

	Méthodes	Taux et périodes
Logiciels	Linéaire	6 ans
	Solde dégressif	30 %
Relations clients	Linéaire	10 et 14 ans
Carnets de commandes	Linéaire	De 6 mois à 3 ans
Accords de non-concurrence	Linéaire	De 1 à 5 ans

## Dépréciation d'actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances pouvant indiquer une perte de valeur, le Fonds réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède les flux monétaires futurs non actualisés avant impôts que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat des entreprises sur la juste valeur estimative des actifs nets identifiables acquis. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de dépréciation consiste principalement à déterminer si la juste valeur d'une unité d'exploitation, établie selon une méthode d'évaluation reconnue, excède la valeur comptable de cette unité d'exploitation. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable de l'unité d'exploitation, aucune perte de valeur n'est nécessaire. Cependant, si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un deuxième test doit être effectué afin de comparer la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation à sa valeur comptable pour mesurer, le cas échéant, le

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

montant de la perte de valeur. La juste valeur de l'écart d'acquisition est évaluée de la même manière qu'elle avait été établie à la date d'acquisition. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation excède la juste valeur de l'écart d'acquisition, une perte de valeur égale à cet excédent est alors constatée.

Le Fonds a choisi d'effectuer son test de dépréciation annuel au mois de décembre de chaque exercice pour l'ensemble de ses unités d'exploitation existantes.

## **Impôts sur les bénéfices**

Depuis le deuxième trimestre de 2007, le Fonds comptabilise des impôts futurs. L'effet cumulatif des impôts futurs constatés, en plus des impôts constatés par les filiales en exploitation assujetties aux impôts sur les bénéfices, est établi en tenant compte des écarts temporaires existants devant se résorber à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit la date de l'entrée en vigueur des règles EIPD.

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber, et ce, sur une base distincte. Une provision pour moins-value est établie à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

## **Régime incitatif à long terme (« RILT »)**

Au cours de 2007, les dirigeants et employés clés étaient admissibles au RILT de GENIVAR SEC. Le régime prévoyait que le tiers des parts serait acquis également au cours des trois années qui suivaient l'octroi. Le Fonds comptabilise une charge de rémunération, de façon linéaire, sur la période d'acquisition des parts. Les parts acquises sur le marché ont été comptabilisées en réduction du capital des porteurs de parts.

## **Résultat par part**

Le résultat de base par part est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par part est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice, en ajoutant l'effet dilutif des parts potentielles au cours de l'exercice. Le calcul du résultat dilué par part est effectué selon la méthode du rachat d'actions.

## **Modifications comptables futures**

### *Regroupements d'entreprises*

L'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises ». Ce chapitre s'appliquera aux regroupements d'entreprises pour lesquels l'acquisition aura eu lieu le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre améliore la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information relative à un regroupement d'entreprises et à ses effets que fournit l'entité publiante dans ses états financiers.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## *États financiers consolidés*

L'ICCA a publié le chapitre 1601, « États financiers consolidés ». Ce chapitre s'appliquera aux états financiers du Fonds des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Il établit les normes pour la préparation des états financiers consolidés.

## *Participation sans contrôle*

L'ICCA a publié le chapitre 1602, « Participations sans contrôle ». Ce chapitre s'appliquera aux états financiers du Fonds des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre définit des normes pour la comptabilisation de la participation sans contrôle dans une filiale dans des états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises.

Le Fonds n'a pas encore déterminé quel sera l'incidence de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur ses états financiers consolidés.

## **Chiffres correspondants**

Certains postes de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

## **4 Acquisitions d'entreprises**

Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition. Advenant un changement au prix d'achat, les actifs nets acquis et les soldes de prix d'achat à payer sont modifiés lorsqu'il est probable que ce changement se matérialisera. Ce type de changement survient lorsqu'il existe une clause de variation de prix à l'égard de la valeur comptable des actifs nets acquis.

### **a) Acquisitions effectuées par le Fonds en 2009**

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Fonds a acquis la totalité des actions en circulation de Design Collaborative Associates Ltd. (« DCA »), une entreprise spécialisée en services d'architecture et de planification urbaine basée à Trinité-et-Tobago.
- Le 31 janvier 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Envirotel 3000 (« Envirotel »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en environnement basée au Québec.
- Le 31 janvier 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Consultants Sans-tranchée WSA (« WSA »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en infrastructures municipales basée au Québec.
- Le 31 janvier 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de ENTRA Consultants (« ENTRA »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en planification des transports basée en Ontario.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

- Le 28 février 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Wiebe Environmental Services (« WES »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en environnement basée dans l'Ouest canadien.
- Le 4 avril 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Algal & Associates (« Algal »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en génie électrique basée en Ontario.
- Le 30 avril 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de ENAQ, une entreprise de génie-conseil spécialisée en énergie nucléaire basée au Québec.
- Le 19 mai 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Jagger Hims (« Jagger »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en science de la terre et en environnement basée en Ontario.
- Le 5 juillet 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de WM. R. Walker Engineering (« Walker »), une entreprise de génie-conseil multidisciplinaire basée en Ontario.
- Le 23 août 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Magnate Engineering & Associates (« MEA ») ainsi que la totalité des actions en circulation de Magnate Communications Corp. (« MCC ») (ensemble « Magnate »), deux entreprises de génie-conseil spécialisées en télécommunication basées en Ontario et en Colombie-Britannique.
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Progemes Consultants (« Progemes »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en génie du bâtiment basée au Québec.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Gilles Taché & Associés (« Gilles Taché »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en infrastructures municipales basée au Québec.
- Le 8 octobre 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs de Harp Engineering and Design (« Harp »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en mécanique et en électricité basée en Ontario.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Les répartitions finales du prix d'achat de DCA, Envirotel, WSA, ENTRA et WES sont établies par la direction avec l'assistance d'un évaluateur indépendant. Les répartitions du prix d'achat de Algal, Jagger, Walker, Magnate, Progemes, Gilles Taché et Harp sont préliminaires, mais le Fonds n'anticipe pas de changement significatif à la suite de la finalisation de l'évaluation des actifs incorporels dans les répartitions finales du prix d'achat. La répartition du prix d'achat de ENAQ n'a pas été complétée, et de ce fait, l'excédent de la contrepartie payée sur la juste valeur estimée par la direction des actifs nets corporels acquis a été alloué à l'écart d'acquisition.

	\$
Actifs acquis	
Actif à court terme	
Trésorerie	1 856
Comptes débiteurs	19 611
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	846
Charges payées d'avance	468
	<hr/>
	22 801
Immobilisations corporelles	1 443
Actifs incorporels	
Durée de vie utile limitée	
Logiciels	116
Relations clients	12 143
Carnets de commandes	2 909
Accords de non-concurrence	478
	<hr/>
	39 890
Passifs pris en charge	
Passif à court terme	
Avances bancaires	1 095
Comptes créditeurs et charges	10 897
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	318
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	291
Impôts sur les bénéfices à payer	962
	<hr/>
	13 563
Passifs d'impôts futurs	198
	<hr/>
	13 761
Actifs nets identifiables acquis	26 129
Écarts d'acquisition	8 862
	<hr/>
Prix d'achat	34 991
Plus (moins) :	
Trésorerie acquise	(1 856)
Avances bancaires assumées	1 095
Soldes de prix d'achat à payer	(8 495)
	<hr/>
Trésorerie nette utilisée pour les acquisitions	25 735

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## b) Finalisation en 2009 des répartitions du prix d'achat

Au cours de l'exercice 2009, le Fonds a complété la répartition du prix d'achat relatif aux acquisitions de Doucet & Associés Conseils (« DAC »), Peterson Galloway (« PG »), Bullock Baur Associates (« BBA »), ZENIX Engineering (« ZE »), Solmers, Henderson Paddon & Associates/Oweson (« HP&O »), Consultants GÉNIPLUS/Nageco (« GÉNIPLUS »), DDH Environnement (« DDH »), Pomeroy Consulting Engineers (« Pomeroy ») et Consumaj Estrie (« CE »), effectuées en 2008. Les répartitions finales, établies par la direction avec l'assistance d'un évaluateur indépendant, se sont traduites par une augmentation des relations clients de 257 \$, une augmentation des carnets de commandes de 250 \$ et une augmentation des accords de non-concurrence de 49 \$. En raison de ces changements, les écarts d'acquisition ont diminué de 556 \$.

## c) Acquisitions effectuées par le Fonds en 2008

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Transenco (« TL »), une entreprise de services en conception et en ingénierie des transports basée en Ontario.
- Le 31 janvier 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de RFA Consulting Electrical Engineers (« RFA »), une entreprise de services en ingénierie électrique et en conception de systèmes d'éclairage basée en Colombie-Britannique.
- Le 31 janvier 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Phoenix Engineering (« Phoenix »), une entreprise de services en énergie éolienne basée dans l'Ouest canadien.
- Le 29 février 2008, le Fonds a ultimement acquis la totalité des actifs et passifs de EXH Engineering Services (« EXH »), une entreprise de services en infrastructures municipales et en transport basée en Alberta.
- Le 5 mai 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de DAC, une entreprise de consultation en ingénierie des télécommunications et d'infrastructures des services publics du Québec.
- Le 1<sup>er</sup> juin 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de BBA, une entreprise de génie civil et d'infrastructures municipales basée en Colombie-Britannique.
- Le 30 juin 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de PG, une entreprise de services en ingénierie civile et du bâtiment basée en Colombie-Britannique.
- Le 1<sup>er</sup> août 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de ZE, une entreprise de génie-conseil spécialisée en génie électrique et du bâtiment basée en Ontario.
- Le 1<sup>er</sup> août 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Solmers, une entreprise de génie-conseil spécialisée en génie de l'environnement basée au Québec.
- Le 1<sup>er</sup> août 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de HP&O, une entreprise de génie-conseil spécialisée en génie civil et en génie de l'environnement basée en Ontario.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

- Le 31 octobre 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de GÉNIPLUS, une entreprise d'ingénierie en structure du bâtiment, ouvrages d'art et ponts et infrastructures municipales basée au Québec.
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de CE, une entreprise d'ingénierie de l'environnement et d'infrastructures municipales basée au Québec.
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de DDH, une entreprise de génie-conseil spécialisée en environnement et en sciences de la terre basée au Québec.
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Pomeroy, une entreprise d'ingénierie structurale et du bâtiment basée en Colombie-Britannique.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Les répartitions finales du prix d'achat de TL, RFA, Phoenix et EXH sont établies par la direction avec l'assistance d'un évaluateur indépendant. Les répartitions du prix d'achat de DAC, BBA, PG, ZE, Solmers, HP&O et GÉNIPLUS étaient préliminaires en 2008 et ont été finalisées en 2009 (note 4b). Les répartitions du prix d'achat de CE, DDH et Pomeroy n'avaient pas été complétées en 2008, ainsi, tout l'excédent de la contrepartie payée sur la juste valeur estimée par la direction des actifs nets corporels acquis avait été alloué à l'écart d'acquisition en 2008. Ces répartitions du prix d'achat ont été finalisées en 2009 (note 4b).

	EXH \$	Autres* \$	Total \$
Actifs acquis			
Actif à court terme			
Trésorerie	2 867	1 616	4 483
Comptes débiteurs	6 044	15 939	21 983
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	636	3 811	4 447
Charges payées d'avance	253	432	685
	<u>9 800</u>	<u>21 798</u>	<u>31 598</u>
Immobilisations corporelles	6 798	2 778	9 576
Actifs incorporels			
Durée de vie utile limitée			
Logiciels	201	2 197	2 398
Relations clients	16 500	14 709	31 209
Carnets de commandes	5 300	3 406	8 706
Accords de non-concurrence	990	702	1 692
	<u>39 589</u>	<u>45 590</u>	<u>85 179</u>
Passifs pris en charge			
Passif à court terme			
Avances bancaires	-	(1 919)	(1 919)
Comptes créditeurs et charges	(6 463)	(9 961)	(16 424)
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	-	(2 078)	(2 078)
Impôts sur les bénéfices à payer	(1 165)	-	(1 165)
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	-	(287)	(287)
Partie à court terme de la dette à long terme	(885)	(287)	(1 172)
	<u>(8 513)</u>	<u>(14 532)</u>	<u>(23 045)</u>
Dette à long terme	(1 447)	(269)	(1 716)
	<u>(9 960)</u>	<u>(14 801)</u>	<u>(24 761)</u>
Actifs nets identifiables acquis	29 629	30 789	60 418
Écarts d'acquisition	3 450	11 747	15 197
Prix d'achat	33 079	42 536	75 615
Plus (moins) :			
Trésorerie acquise	(2 867)	(1 616)	(4 483)
Avances bancaires assumées	-	1 919	1 919
Soldes de prix d'achat à payer	(8 711)	(6 640)	(15 351)
Impôts sur les bénéfices à payer	(4 130)	-	(4 130)
Trésorerie nette utilisée pour les acquisitions	<u>17 371</u>	<u>36 199</u>	<u>53 570</u>

\* Autres inclut TL, RFA, Phoenix, DAC, BBA, PG, ZE, Solmers, HP&O, GÉNIPLUS, CE, DDH et Pomeroy.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## d) Finalisation en 2008 des répartitions du prix d'achat

Au cours de l'exercice 2008, le Fonds a complété la répartition du prix d'achat relatif aux acquisitions de National Capital Engineering, de SEG Engineering, d'Harmer Podolak Engineering Consultants, de TERRA experts conseils, d'André Simard et Associés, de B.H. Martin Consultants et de 9142-1362 Québec effectuées en 2007. Les répartitions finales, établies par la direction avec l'assistance d'un évaluateur indépendant, se sont traduites par une augmentation des relations clients de 1 302 \$, une augmentation des carnets de commandes de 472 \$ et l'inscription d'accords de non-concurrence de 215 \$. Le prix d'achat a augmenté de 5 \$ à la suite d'une modification des frais d'acquisition. En raison de ces changements, les écarts d'acquisition ont diminué de 1 984 \$.

## 5 Activités des coentreprises

Les éléments suivants correspondent à la quote-part du Fonds de l'actif, du passif, des produits, des coûts, des charges et des flux de trésorerie des coentreprises, laquelle est incluse dans les présents états financiers consolidés :

	2009 \$	2008 \$
<b>Résultats</b>		
Produits	51 977	31 929
Coûts	32 107	20 917
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice brut	19 870	11 012
	<hr/>	<hr/>
<b>Flux de trésorerie</b>		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	16 972	6 427
	<hr/>	<hr/>
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie	5 936	2 956
Comptes débiteurs	15 318	11 082
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	6 158	4 051
	<hr/>	<hr/>
<b>Total de l'actif</b>	27 412	18 089
	<hr/>	<hr/>
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes créditeurs et charges	6 832	4 544
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	3 777	2 621
	<hr/>	<hr/>
<b>Total du passif</b>	10 609	7 165
	<hr/>	<hr/>

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## 6 Comptes débiteurs

	2009 \$	2008 \$
Créances clients *	139 657	115 008
Sociétés contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	145	111
Porteur de parts sans contrôle	-	129
Avances au porteur de parts sans contrôle	3436	-
Avances à des sociétés et à une coentreprise contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	18	195
	143 256	115 443

\* Les créances clients comprennent des retenues s'élevant à 3 847 \$ (3 473 \$ en 2008).

## 7 Immobilisations corporelles

	2009		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Terrains	1 345	-	1 345
Bâtiments	9 991	936	9 055
Améliorations locatives	5 932	1 627	4 305
Mobilier et équipement	13 394	4 013	9 381
Matériel informatique	14 450	6 198	8 252
Matériel roulant	1 079	388	691
	46 191	13 162	33 029

	2008		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Terrains	1 396	-	1 396
Bâtiments	9 671	617	9 054
Améliorations locatives	4 467	986	3 481
Mobilier et équipement	10 481	2 683	7 798
Matériel informatique	11 748	3 901	7 847
Matériel roulant	667	222	445
	38 430	8 409	30 021

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## 8 Actifs incorporels

	<b>2009</b>		
	<b>Coût \$</b>	<b>Amortissement cumulé \$</b>	<b>Valeur nette \$</b>
Durée de vie utile limitée			
Logiciels	13 311	4 989	8 322
Relations clients	87 364	16 419	70 945
Carnets de commandes	13 363	6 890	6 473
Accords de non-concurrence	5 105	3 190	1 915
Durée de vie utile indéfinie			
Nom commercial	12 512	-	12 512
	<b>131 655</b>	<b>31 488</b>	<b>100 167</b>
	<b>2008</b>		
	<b>Coût \$</b>	<b>Amortissement cumulé \$</b>	<b>Valeur nette \$</b>
Durée de vie utile limitée			
Logiciels	8 629	3 016	5 613
Relations clients	69 850	9 243	60 607
Carnets de commandes	9 788	4 791	4 997
Accords de non-concurrence	4 578	1 942	2 636
Durée de vie utile indéfinie			
Nom commercial	4 600	-	4 600
	<b>97 445</b>	<b>18 992</b>	<b>78 453</b>

Au cours de l'exercice, le Fonds a acquis des actifs incorporels au montant de 38 195 \$ (47 405 \$ en 2008), dont 30 573 \$ sont sujets à amortissement, incluant un montant de 17 722 \$ (1 277 \$ en 2008) lié à l'acquisition progressive (note 14). À la suite de la finalisation de répartitions du prix d'achat, le Fonds a alloué un montant de 556 \$ (1 989 \$ en 2008) (notes 4b et 4d) des écarts d'acquisition aux actifs incorporels.

## 9 Écarts d'acquisition

	<b>2009 \$</b>	<b>2008 \$</b>
Solde au début de l'exercice	140 450	126 698
Écarts d'acquisition dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (notes 4a et 4c)	8 862	15 197
Finalisation de répartitions du prix d'achat (notes 4b et 4d)	(556)	(1 984)
Écarts d'acquisition dans la cadre d'une acquisition progressive incluant les impôts futurs (note 14)	-	539
Solde à la fin de l'exercice	<b>148 756</b>	<b>140 450</b>

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2009, les écarts d'acquisition déductibles aux fins de l'impôt sur les bénéfices s'élèvent à 28 498 \$ (22 510 \$ en 2008).

## 10 Facilités de crédit

Le Fonds dispose de facilités de crédit totalisant 82 000 \$ (82 000 \$ en 2008) réparties comme suit :

### *Facilité de prêt à terme*

Une facilité de prêt à terme de 80 000 \$ (80 000 \$ en 2008) pour les activités du Fonds et le financement des acquisitions. Cette facilité de prêt à terme peut également être utilisée pour le paiement de distributions aux porteurs de parts, l'utilisation étant limitée à un montant maximal de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2008).

### *Facilité de trésorerie*

Une facilité de 2 000 \$ pour permettre la couverture des risques liés aux taux d'intérêt et des risques de change.

Ces facilités de crédit viennent à échéance en mai 2012. À tout moment, avant la date d'échéance, le Fonds peut effectuer le remboursement partiel ou complet de la facilité de prêt à terme. Les facilités de crédit peuvent être reconduites chaque année, pour une période supplémentaire d'un an, sous réserve de l'approbation préalable du prêteur. Les facilités de crédit sont remboursables en totalité à l'échéance, mais sans pénalité en cas de remboursement anticipé, à l'exception des acceptations bancaires et des avances au taux TIOL.

Ces facilités de crédit sont garanties par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens meubles de GENIVAR SEC et de ceux de certaines de ces filiales. La facilité de prêt à terme porte intérêt au taux préférentiel pour les avances en dollars canadiens et au taux de base américain pour les avances en dollars américains. Des frais variables, basés sur différents niveaux de clauses restrictives, sont applicables pour les avances TIOL.

En vertu des facilités de crédit, GENIVAR SEC est dans l'obligation, entre autres conditions, de satisfaire à certaines clauses restrictives sur une base consolidée, lesquelles sont respectées au 31 décembre 2009 et 2008.

Au 31 décembre 2009, le Fonds a émis, dans le cours normal des affaires, des lettres de crédit irrévocables totalisant 408 \$ (303 \$ en 2008) pour ses propres engagements, diminuant ainsi ses facilités de crédit disponibles.

## 11 Comptes créditeurs et charges

	2009 \$	2008 \$
Fournisseurs et charges à payer	69 388	61 586
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	-	426
	<hr/> 69 388	<hr/> 62 012

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## 12 Soldes de prix d'achat à payer

	2009 \$	2008 \$
Remboursable au vendeur par versements annuels en capital de 884 \$ et portant intérêt à 5 %	2 652	-
Remboursables aux vendeurs en moins d'un an		
Sans intérêt	651	3 276
Taux préférentiel	1 000	7 194
Taux fixe de 3 % à 5 %	2 765	3 293
	<hr/>	<hr/>
	7 068	13 763
Moins la partie à court terme	5 300	13 763
	<hr/>	<hr/>
	1 768	-

Les versements annuels en capital requis au cours des trois prochains exercices afin de satisfaire aux exigences de remboursement des soldes de prix d'achat à payer s'établissent à 5 300 \$ en 2010, 884 \$ en 2011 et 884 \$ en 2012.

## 13 Dette à long terme

	2009 \$	2008 \$
Prêt, portant intérêt à 3,02 %, remboursable par versements mensuels de 42 \$, incluant le capital et les intérêts, débutant en février 2010, garanti par un bâtiment	6 000	-
Remboursé au cours de l'exercice	-	1 884
	<hr/>	<hr/>
	6 000	1 884
Moins la partie à court terme	330	1 662
	<hr/>	<hr/>
	5 670	222

Les versements annuels requis au cours des cinq prochains exercices afin de satisfaire aux exigences de remboursement de la dette à long terme s'établissent à 330 \$ en 2010, 339 \$ en 2011, 350 \$ en 2012, 361 \$ en 2013, 372 \$ en 2014 et 4 248 \$ par la suite.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## 14 Part du porteur de parts sans contrôle

Aux 31 décembre 2009 et 2008, la part du porteur de parts sans contrôle s'établit comme suit :

	Parts SEC catégorie B échangeables		Parts SEC catégorie C échangeables		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au 31 décembre 2007	3 732 121	44 313	4 731 845	49 245	8 463 966	93 558
Parts émises dans le cadre d'un placement privé (note 1)	596 421	15 000	-	-	596 421	15 000
Frais liés à l'émission (note 1)	-	(150)	-	-	-	(150)
Augmentation de la part du porteur de parts sans contrôle provenant d'une acquisition progressive*	-	764	-	836	-	1 600
Quote-part du bénéfice attribuable au porteur de parts sans contrôle	-	7 510	-	9 193	-	16 703
Distributions	-	(6 836)	-	(8 043)	-	(14 879)
Solde au 31 décembre 2008	4 328 542	60 601	4 731 845	51 231	9 060 387	111 832
Augmentation de la part du porteur de parts sans contrôle provenant d'une acquisition progressive*	-	7 273	-	7 950	-	15 223
Quote-part du bénéfice attribuable au porteur de parts sans contrôle	-	9 064	-	9 910	-	18 974
Distributions	-	(8 441)	-	(9 227)	-	(17 668)
Solde au 31 décembre 2009	4 328 542	68 497	4 731 845	59 864	9 060 387	128 361

\* Le 16 octobre 2009, le Fonds a acquis 3 809 500 parts de GENIVAR SEC pour une contrepartie en trésorerie de 100 000 \$. À la suite de cette transaction, le Fonds a augmenté sa participation dans GENIVAR SEC à 66,65 % (61,2 % avant cette transaction). Cette augmentation sans effet sur la trésorerie a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive. L'excédent du prix d'achat sur les actifs nets identifiables incluant les impôts futurs à la date d'acquisition est de 18 440 \$ et est inscrit à titre de carnets de commandes pour un montant de 4 696 \$, de relations clients pour 5 114 \$, de nom commercial pour 7 912 \$ et d'immobilisations corporelles pour 718 \$. Conséquemment, la part du porteur de parts sans contrôle a augmenté de 15 223 \$ et les passifs d'impôts futurs de 3 217 \$.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Le 2 octobre 2008, le Fonds a acquis 1 391 650 parts de GENIVAR SEC pour une contrepartie en trésorerie de 35 000 \$. Simultanément, GENIVAR inc., le porteur de parts sans contrôle, a souscrit 596 421 parts SEC échangeables de catégorie B de GENIVAR SEC pour une contrepartie en trésorerie de 15 000 \$. À la suite de cette transaction, le Fonds a augmenté sa participation dans GENIVAR SEC à 61,2 % (60,4 % avant cette transaction). Cette augmentation sans effet sur la trésorerie a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive. L'excédent du prix d'achat sur les actifs nets identifiables incluant les impôts futurs à la date d'acquisition est de 1 816 \$ et est inscrit à titre de carnets de commande pour un montant de 282 \$, de relations clients pour 995 \$ et d'écarts d'acquisition non déductibles aux fins de l'impôt sur les bénéfices pour 539 \$. Conséquemment, la part du porteur de parts sans contrôle a augmenté de 1 600 \$ et les passifs d'impôts futurs de 216 \$.

La période de subordination pour les parts SEC échangeables de catégorie C a expiré le 1<sup>er</sup> juillet 2008 conformément aux conditions de la convention relative à GENIVAR SEC. De ce fait, les distributions sont maintenant faites à tous les détenteurs de parts de GENIVAR SEC simultanément et sur une base proportionnelle.

Les parts SEC échangeables de catégorie B et de catégorie C sont économiquement équivalentes aux parts SEC de catégorie A détenues par la Fiducie. Les parts SEC échangeables de catégorie B et de catégorie C peuvent être échangées contre des parts à raison de une pour une (sous réserve des stipulations antidilutions).

Au 31 décembre 2009, un montant de 5 210 \$ (5 210 \$ en 2008) a été inscrit à titre de distributions à payer au porteur de parts sans contrôle.

## 15 Parts du Fonds

Un nombre illimité de parts et un nombre illimité de parts avec droit de vote spécial peuvent être émis aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds.

### *Parts*

Chaque part est transférable et représente un droit et un intérêt bénéficiaire égal et indivis dans toute distribution du Fonds, que ce soit à partir du bénéfice net, des gains en capital nets réalisés (sauf les gains en capital nets réalisés et distribués aux porteurs de parts qui demandent le rachat de parts) ou d'autres montants et dans l'actif net du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds. Toutes les parts sont de même catégorie et sont assorties des mêmes droits et privilèges. Cependant, le porteur peut demander le rachat des parts en tout temps à un prix lié au cours du marché, les rachats en trésorerie étant limités à 50 \$ par mois.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Émises et payées

	Nombre de parts			\$
	Émises	Détenues par un fiduciaire	Total	
Solde au 31 décembre 2007	12 902 439	(31 634)	12 870 805	146 233
Parts émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne (note 1)	1 391 650	-	1 391 650	35 000
Frais liés à l'émission moins les impôts futurs (note 1)	-	-	-	(1 865)
Parts acquises déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RILT	-	14 977	14 977	268
Solde au 31 décembre 2008	14 294 089	(16 657)	14 277 432	179 636
Parts émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne (note 1)	3 809 500	-	3 809 500	100 000
Frais liés à l'émission moins les impôts futurs (note 1)	-	-	-	(4 877)
Parts acquises déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RILT	-	16 657	16 657	306
Solde au 31 décembre 2009	18 103 589	-	18 103 589	275 065

## *Parts avec droit de vote spécial*

Les parts avec droit de vote spécial n'octroient aucun droit ou intérêt dans une distribution du Fonds, que ce soit à partir du bénéfice net, des gains en capital nets réalisés ou d'autres montants, ou dans les actifs nets du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds.

Les parts avec droit de vote spécial peuvent être émises en séries et ne seront émises qu'en liaison avec les parts SEC échangeables de catégorie B et de catégorie C de GENIVAR SEC (« parts SEC échangeables ») ou d'autres titres qui sont, directement ou indirectement, échangeables contre des parts, dans chacun des cas dans le but unique d'offrir des droits de vote relatifs au Fonds aux porteurs de ces titres. Les parts avec droit de vote spécial seront émises en liaison avec les parts SEC échangeables (ou d'autres titres échangeables) auxquelles elles sont liées et elles ne seront pas transférables séparément de celles-ci. Inversement, les parts

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

avec droit de vote spécial seront automatiquement transférées au moment du transfert des parts SEC échangeables connexes. Chaque part avec droit de vote spécial accordera à son porteur un nombre de votes, à toute assemblée des porteurs de parts avec droit de vote spécial, correspondant au nombre de parts pouvant être obtenues au moment de l'échange des parts SEC échangeables (ou d'autres titres échangeables) auxquelles les parts avec droit de vote spécial sont liées.

Au moment de l'échange de parts SEC échangeables (ou d'autres titres échangeables) contre des parts, les parts avec droit de vote spécial rattachées à ces titres seront immédiatement annulées sans formalité supplémentaire de la part des fiduciaires du Fonds ou de l'ex-porteur de ces parts avec droit de vote spécial, et l'ex-porteur de ces parts avec droit de vote spécial cessera d'avoir des droits relativement à celles-ci.

Une part avec droit de vote spécial sera en circulation pour chaque part SEC échangeable de catégorie B et de catégorie C émise par GENIVAR SEC. Aux 31 décembre 2009 et 2008, 9 060 387 parts avec droit de vote spécial étaient en circulation.

## 16 Information à fournir concernant le capital

Les objectifs du Fonds quant à la gestion de la structure du capital sont :

- de maintenir une souplesse financière afin de respecter ses engagements financiers et de poursuivre son plan de croissance par acquisitions d'entreprises;
- de contrôler les activités du Fonds afin de fournir chaque année aux porteurs de parts une distribution appropriée.

Le Fonds a défini la structure de son capital comme étant la combinaison des soldes de prix d'achat à payer, de la dette à long terme, des avances bancaires, de la part du porteur de parts sans contrôle et du capital des porteurs de parts déduction faite de la trésorerie et des équivalents.

	2009 \$	2008 \$
Soldes de prix d'achat à payer, incluant la partie à court terme	7 068	13 763
Dette à long terme, incluant la partie à court terme	6 000	1 884
Avances bancaires	-	10 668
Part du porteur de parts sans contrôle	128 361	111 832
Capital des porteurs de parts	277 394	181 888
	<hr/> 418 823	<hr/> 320 035
Moins : Trésorerie et équivalents	(51 887)	(14 709)
	<hr/> 366 936	<hr/> 305 326

Le Fonds détermine le niveau approprié d'avances bancaires et de dette à long terme en fonction de ses flux de trésorerie et de ses risques d'affaires. Historiquement, le Fonds a généré des flux de trésorerie suffisants afin de payer des distributions mensuelles aux porteurs de parts.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

La stratégie financière du Fonds est définie afin de maintenir une structure flexible cohérente avec les objectifs stipulés ci-dessus, de répondre adéquatement aux changements dans la conjoncture économique et de permettre la croissance par acquisitions d'entreprises. Afin d'ajuster sa structure du capital, le Fonds peut émettre de nouvelles parts sur le marché, contracter des avances bancaires et négocier de nouvelles facilités de crédit. En octobre 2009, le Fonds a émis de nouvelles parts dans le cadre d'un appel public à l'épargne. Le produit brut a été utilisé afin de rembourser les avances bancaires contractées en 2009 et 2008 pour réaliser des acquisitions d'entreprises et pour verser des distributions aux porteurs de parts.

Afin que le Fonds puisse bénéficier de l'application reportée des règles EIPD. Le Fonds ne peut plus émettre de nouveaux capitaux jusqu'en 2011.

Le Fonds, qui a pour objectifs de distribuer aux porteurs de parts son revenu imposable et d'utiliser l'excédent du revenu pour gérer sa croissance, effectue le suivi de son capital en utilisant le ratio de distribution ajusté qui est une mesure non conforme aux PCGR. Le ratio de distribution ajusté est défini comme étant les distributions totales en espèces déclarées divisées par l'encaisse distribuable ajustée. L'encaisse distribuable ajustée correspond à l'encaisse distribuable normalisée ajustée pour des éléments spécifiques à l'entité jugés pertinents par la direction pour déterminer les niveaux de distribution. L'encaisse distribuable normalisée s'entend des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, y compris les effets des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des flux de trésorerie d'exploitation liés aux activités abandonnées déduction faite des dépenses en immobilisations totales, des restrictions touchant les distributions pour assurer la conformité aux clauses restrictives de nature financière et des limitations résultant de la présence d'une participation sans contrôle dans une filiale. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, l'encaisse distribuable ajustée et le ratio de distribution ajusté sont respectivement de 61 704 \$ et de 78,9 % (52 872 \$ et de 71,8 % en 2008).

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe provenant d'organismes de réglementation ou autres.

Les objectifs et la stratégie du Fonds décrits précédemment demeurent inchangés depuis la constitution du Fonds en 2006. Ces objectifs et cette stratégie font l'objet d'une révision annuelle.

## 17 Résultat par part

Le tableau suivant effectue le rapprochement entre le bénéfice net de base et le bénéfice net dilué :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Bénéfice net de base	31 093	25 815
Part du porteur de parts sans contrôle	18 974	16 703
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice net dilué	50 067	42 518
	<hr/>	<hr/>

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Le tableau suivant effectue le rapprochement entre le nombre moyen pondéré de base de parts en circulation et le nombre moyen pondéré dilué de parts en circulation :

	2009	2008
Nombre moyen pondéré de :		
Parts en circulation – de base	15 071 186	13 213 513
Parts octroyées en vertu du RILT	-	4 947
Parts échangeables de GENIVAR SEC	9 060 387	8 610 627
	<hr/>	<hr/>
Nombre moyen pondéré dilué de parts en circulation (note 3)	24 131 573	21 829 087

## 18 Distributions aux porteurs de parts

Le Fonds s'est engagé à distribuer aux porteurs de parts la totalité ou la quasi-totalité de son bénéfice imposable et de ses gains en capital imposables.

Le Fonds verse des distributions mensuelles aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois, les distributions étant versées le ou vers le quinzième jour, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, suivant la fin de chaque mois.

En décembre 2009 et 2008, le Fonds a déclaré respectivement une distribution spéciale de 0,45 \$ par part pour les deux exercices.

## 19 Charge d'intérêts nette

	2009 \$	2008 \$
Intérêts sur les avances bancaires	1 812	2 089
Autres intérêts	86	252
Revenus d'intérêts	(85)	(143)
	<hr/>	<hr/>
	1 813	2 198

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## 20 Impôts sur les bénéfices

Le rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices avec la charge d'impôts sur les bénéfices figurant dans les états financiers consolidés se détaille comme suit :

	2009 \$	2008 \$
Bénéfice avant les impôts et la part du porteur de parts sans contrôle	53 348	45 036
Bénéfice du Fonds non assujéti aux impôts sur les bénéfices	(45 587)	(36 583)
	<u>7 761</u>	<u>8 453</u>
Taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien	32,73 %	32,57 %
Impôts sur les bénéfices basés sur les taux d'imposition statutaires	2 540	2 753
Application des règles EIPD *	(112)	(243)
Dépenses non déductibles	390	24
Différence dans les taux d'imposition étrangers	471	(115)
Incidence de la variation du taux d'imposition	(136)	24
Autres	128	75
	<u>3 281</u>	<u>2 518</u>
Impôts exigibles	3 986	3 233
Impôts futurs	(705)	(715)
	<u>3 281</u>	<u>2 518</u>

\* Afin de calculer l'ajustement requis au niveau des impôts futurs à la suite des nouvelles règles fiscales (note 3), le Fonds a établi des prévisions relativement à l'évolution de ses attributs fiscaux entre la fin d'exercice et le 31 décembre 2010. Ces prévisions seront révisées trimestriellement, et tout ajustement sera imputé au bénéfice net.

Le taux d'imposition utilisé est celui qui sera pratiquement en vigueur en 2011. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le Fonds a constaté un montant de 2 597 \$ à titre de passifs d'impôts futurs (115 \$ en 2008) et constaté 112 \$ à titre de recouvrement d'impôts sur les bénéfices (243 \$ en 2008), 623 \$ (235 \$ en 2008) en réduction des frais liés à l'émission et 3 217 \$ (216 \$ en 2008) en augmentation des actifs incorporels et des immobilisations corporelles (des écarts d'acquisition en 2008) liée à l'acquisition progressive à la suite de l'application des règles EIPD.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2009 et 2008, les éléments importants des actifs et passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2009 \$	2008 \$
Actifs d'impôts futurs		
Provision déductible au règlement	23	521
Pertes autres qu'en capital	-	242
Frais différés liés aux émissions	991	312
Passifs d'impôts futurs		
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	(310)	(859)
Retenues	(102)	(617)
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(4 686)	(1 596)
Impôts futurs, nets	(4 084)	(1 997)
Répartis comme suit :		
Passifs d'impôts futurs à court terme	(389)	(953)
Passifs d'impôts futurs à long terme	(3 695)	(1 044)
	(4 084)	(1 997)

Les attributs fiscaux de GENIVAR SEC et d'une filiale non imposable de GENIVAR SEC sont transférés aux porteurs de parts du Fonds et, par conséquent, ne sont pas reconnus dans ses états financiers. Aux 31 décembre 2009 et 2008, la valeur comptable des actifs détenus par GENIVAR SEC et par une filiale non imposable de GENIVAR SEC, créant des écarts temporaires imposables, dépassait de 16 363 \$ et 10 939 \$ leur valeur fiscale.

## 21 Flux de trésorerie

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2009 \$	2008 \$
Diminution (augmentation) :		
Comptes débiteurs	(4 943)	(18 249)
Impôts sur les bénéfices à recevoir	-	65
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	(4 370)	(14 106)
Charges payées d'avance	(1 992)	(476)
Augmentation (diminution) :		
Comptes créditeurs et charges	(3 095)	3 044
Impôts sur les bénéfices à payer	(1 043)	(5 102)
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	(4 936)	9 836
	(20 379)	(24 988)

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## 22 Opérations entre parties apparentées

### Acquisitions d'entreprises

Le Fonds effectue des opérations avec GENIVAR inc., le porteur de parts sans contrôle, dans le cadre de certaines acquisitions d'entreprises. De façon générale, GENIVAR inc. acquiert la totalité des actions en circulation de la société cible et revend par la suite l'actif net de la société acquise à GENIVAR SEC ou à une de ses filiales. Le prix d'achat pour GENIVAR SEC ou une de ses filiales est identique au prix d'achat des actions payé par GENIVAR inc., déduction faite de certains actifs et passifs qui ne sont pas transférés ou qui ne peuvent l'être, lequel prix a été négocié avec des parties non apparentées. Cette stratégie a été mise en place pour faciliter les négociations du Fonds relatives à l'acquisition des sociétés ciblées. Au cours de l'exercice, le Fonds a procédé à l'acquisition de Envirotel, WSA, ENTRA, WES, Algal, ENAQ, Jagger, Walker, Magnate, Progemes, Gilles Taché et Harp (TL, RFA, Phoenix, DAC, BBA, PG, ZE, Solmers, HP&O, GÉNIPLUS, CE, DDH et Pomeroy en 2008), pour une contrepartie totale de 27 637 \$ (41 603 \$ en 2008), excluant les frais d'acquisition de 686 \$ (933 \$ en 2008) assumés directement par le Fonds (notes 4a et 4c). Depuis la fin de l'exercice, le Fonds a acquis V.B. Cook Co. (« Cook ») et Thompson Rosemount Group (« Thompson ») (note 27).

## 23 Instruments financiers

### Juste valeur

La trésorerie et les équivalents, les comptes débiteurs, l'excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation, les avances au porteur de parts sans contrôle, les avances à des sociétés et à une coentreprise contrôlées par le porteur de parts sans contrôle, les comptes créditeurs et charges, les avances à payer au porteur de parts sans contrôle, les distributions à payer aux porteurs de parts, les soldes de prix d'achat à payer, la dette à long terme ainsi que les avances bancaires sont des instruments financiers dont les justes valeurs se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme, des taux d'intérêt variables ou des taux courants du marché en matière d'instruments à taux fixes.

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers du Fonds se détaillent comme suit : Le niveau 1 inclut les prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Le niveau 2 inclut les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement, et le niveau 3 inclut les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observable. Au 31 décembre 2009 et 2008, la juste valeur de la trésorerie et des équivalents est évaluée sous le niveau 1.

Le Fonds est exposé au risque de crédit, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de liquidité. Les analyses suivantes fournissent une mesure de ces risques aux 31 décembre 2009 et 2008.

### Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient assujettir le Fonds à un risque de crédit important se composent principalement de la trésorerie et des équivalents, des comptes débiteurs et de l'excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

La trésorerie et les équivalents du Fonds sont détenus ou émis par des institutions financières de premier ordre; par conséquent, le Fonds estime que le risque de non-exécution relativement à ces instruments est minime.

Le risque de crédit du Fonds est principalement attribuable à ses créances clients. Le montant est présenté au bilan déduction faite de la provision pour créances douteuses estimée par la direction du Fonds en fonction de l'âge de ces créances clients et des méthodes de perception actuelles et prévues. Au 31 décembre 2009, moins de 13,19 % (13,17 % en 2008) des créances clients étaient impayées depuis plus de 180 jours. En général, le Fonds n'exige pas de garantie supplémentaire ou autre sureté de ses clients à l'égard de ses comptes débiteurs; toutefois, le crédit est accordé aux clients uniquement après l'évaluation de leur solvabilité. En outre, le Fonds révisé continuellement le crédit de ses clients et établit une provision lorsque la probabilité de recouvrement du compte a diminué de façon considérable. Le Fonds considère que le risque de crédit sur les comptes débiteurs est minime. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les créances douteuses se sont élevées à 1 549 \$ (688 \$ en 2008).

La répartition des clients du Fonds ainsi que les procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence d'empêcher toute concentration du risque de crédit.

## Risque de change

Le Fonds est exposé à des risques de change, puisque les transactions effectuées avec des clients à l'extérieur du Canada sont principalement libellées en dollars US, en dollars TT et en Euros. Ces risques sont partiellement compensés par des achats et des dépenses d'exploitation engagés en dollars US, en dollars TT et en Euros. Aux 31 décembre 2009 et 2008, les soldes libellés en devises étrangères se détaillent comme suit :

	Devises étrangères converties en \$CAN	
	2009 \$	2008 \$
Actif à court terme	42 586	32 659
Passif à court terme	19 786	17 764

En considérant les montants libellés dans les devises mentionnées ci-dessus et en supposant que toutes les autres variables demeureront inchangées, une fluctuation des taux de change pourrait avoir un effet sur le bénéfice net du Fonds. La direction est d'avis qu'une fluctuation de 10 % des taux de change est possible et croit que l'effet sur le bénéfice de cette variation des taux de change serait approximativement de 2 280 \$ (1 490 \$ en 2008).

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2009 et 2008, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie et équivalents	Taux d'intérêt variable
Comptes débiteurs, excluant les avances	Sans intérêt
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	Sans intérêt
Avances au porteur de parts sans contrôle	Taux préférentiel
Avances à des sociétés et à une coentreprise contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	Taux préférentiel
Comptes créditeurs et charges, excluant les avances	Sans intérêt
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	Taux préférentiel
Distributions à payer aux porteurs de parts	Sans intérêt
Soldes de prix d'achat à payer	Tel que décrit à la note 12
Dette à long terme	Tel que décrit à la note 13
Avances bancaires	Tel que décrit à la note 10

Le Fonds pourrait être affecté par une variation du taux d'intérêt, mais aurait la capacité de respecter ses obligations.

Une fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir un effet sur le bénéfice net du Fonds. La direction est d'avis qu'une fluctuation de 0,5 % des taux d'intérêt est possible et croit que l'effet sur le bénéfice de cette variation des taux d'intérêt serait approximativement de 272 \$ (2 \$ en 2008).

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de respecter ses obligations lors de leur échéance. Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers aux 31 décembre 2009 et 2008.

	2009				
	Valeur comptable \$	Flux de trésorerie contractuels \$	Moins de 1 an \$	Entre 1 an et 2 ans \$	Plus de 2 ans \$
Comptes créditeurs et charges	69 388	69 388	69 388	-	-
Distributions à payer aux porteurs de parts	15 619	15 619	15 619	-	-
Soldes de prix d'achat à payer, incluant la partie à court terme	7 068	7 288	5 369	937	982
Dette à long terme, incluant la partie à court terme	6 000	7 449	480	507	6 462
	98 075	99 744	90 856	1 444	7 444

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

				2008	
	Valeur comptable \$	Flux de trésorerie contractuels \$	Moins de 1 an \$	Entre 1 an et 2 ans \$	Plus de 2 ans \$
Comptes créditeurs et charges	61 586	61 586	61 586	-	-
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	426	436	436	-	-
Distributions à payer aux porteurs de parts	13 429	13 429	13 429	-	-
Soldes de prix d'achat à payer, incluant la partie à court terme	13 763	13 966	13 966	-	-
Dette à long terme, incluant la partie à court terme	1 884	1 980	1 720	130	130
Avances bancaires	10 668	11 571	-	-	11 571
	<u>101 756</u>	<u>102 968</u>	<u>91 137</u>	<u>130</u>	<u>11 701</u>

Aux 31 décembre 2009 et 2008, le Fonds détient des facilités de crédit non utilisées de 81 592 \$ et 71 029 \$, déduction faite des lettres de crédit en circulation de 408 \$ et 303 \$, et de la trésorerie et des équivalents de 51 887 \$ et 14 709 \$.

## 24 Engagements et éventualités

Le Fonds est lié par des contrats de location pour ses locaux et équipements. Les versements minimaux au cours des cinq prochains exercices se terminant les 31 décembre et ultérieurement s'établissent à 15 107 \$ en 2010, 13 145 \$ en 2011, 11 034 \$ en 2012, 9 295 \$ en 2013, 8 619 \$ en 2014 et à 22 731 \$ par la suite.

Le Fonds fait l'objet de poursuites pour des travaux effectués dans le cours normal de ses affaires. La direction est d'avis que ces poursuites sont pour la plupart non fondées, mais il n'est pas possible d'en prédire l'issue avec certitude. Le Fonds souscrit à une police d'assurance professionnelle afin de se prémunir contre ce genre de poursuites. En se fondant sur les conseils et informations de ses conseillers juridiques et selon son expérience dans le règlement de poursuites similaires, la direction est d'avis que le Fonds a comptabilisé des provisions suffisantes relativement à ces poursuites et que le règlement final ne devrait pas excéder de façon importante la couverture d'assurance ni avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats du Fonds.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## 25 Avantages sociaux futurs

Le Fonds participe à des régimes d'épargne-retraite à cotisations déterminées. En vertu de ces régimes, le Fonds verse une contribution équivalant à la cotisation de l'employé jusqu'à concurrence d'un maximum variant de 3 % à 5 % du salaire de l'employé. L'employé acquiert la totalité des cotisations de l'employeur après deux années de service continu ou s'il perd son emploi en raison d'une mise à pied par manque de travail. La part des cotisations du Fonds, déduction faite des remboursements reçus suite au départ d'employés ayant des cotisations non acquises, s'élève à 3 618 \$ et 2 181 \$ respectivement pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008.

## 26 Information sectorielle

### a) Principaux clients

Aux 31 décembre 2009 et 2008, aucun client ne représente plus de 10 % des produits consolidés du Fonds.

### b) Informations sectorielles

Le Fonds est structuré en régions géographiques. La direction procède toujours à l'analyse des segments de marché pour certaines régions géographiques, mais pas pour l'ensemble de celles-ci. En conséquence, le Fonds a défini ses secteurs comme les régions géographiques suivantes : le Québec, l'Ontario, l'Ouest canadien et l'International.

Les régions géographiques offrent des services de même nature et servent des clients similaires dans des secteurs semblables. Chacune d'elles offrent à ses clients la même gamme complète de services spécialisés, qui sont perçus comme des disciplines convergentes par la direction du Fonds : le bâtiment, les infrastructures municipales, le transport, le génie industriel et l'énergie et l'environnement. Les régions géographiques présentent une performance financière à long terme similaire et comportent les mêmes conditions et caractéristiques économiques à long terme. La direction du Fonds regroupe ses régions géographiques en un seul secteur d'exploitation.

### c) Régions géographiques

Les produits suivants ont été attribués à une région géographique basée sur le pays dans lequel la majorité du projet a été réalisé.

	2009 \$	2008 \$
Canada	438 756	355 829
Trinité-et-Tobago	23 932	21 170
Autre	15 236	10 804
	<hr/> 477 924	<hr/> 387 803

Les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et les écarts d'acquisition sont principalement liés aux activités basées au Canada.

# Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2009 et 2008

---

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

## 27 Événements subséquents

En février 2010, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Cook et Thompson, deux entreprises d'ingénierie multidisciplinaire d'Ontario.